



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4875

Approbation d'une convention d'occupation temporaire relative à la mise à disposition en gratuité partielle et pour une durée de 3 ans, de locaux situés dans la Villa Neyrand, au profit de l'association Kastor Agile - EI 05079

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4875 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION EN GRATUITE PARTIELLE ET POUR UNE DUREE DE 3 ANS, DE LOCAUX SITUES DANS LA VILLA NEYRAND, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION KASTOR AGILE - EI 05079 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la Villa Neyrand, sise 39 rue de Champvert à Lyon 5<sup>ème</sup>. L'association Kastor Agile, fondée en 2002 par Gilles Pastor, est une compagnie de théâtre bien implantée sur le territoire lyonnais qui occupe ces locaux depuis 2016.

La Ville de Lyon propose de renouveler cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, d'une durée de 3 années, à compter de sa signature par la Ville de Lyon.

La valeur locative annuelle estimée des locaux mis à disposition est de 4 510 €(quatre mille cinq cents dix euros).

Néanmoins, compte tenu de l'activité de l'association motivée par une démarche de création mêlant théâtre et autres formes esthétiques et développant des actions artistiques en direction de public néophytes variés, une gratuité partielle de 4 210 €(quatre mille deux cent dix euros) vous est demandée. Le loyer annuel versé par l'association Kastor Agile sera donc de 300 € En outre, l'association supportera la charge des fluides.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

**DELIBERE**

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public, établie entre la Ville de Lyon et l'association Kastor Agile, relative à la mise à disposition en gratuité partielle, pour une durée de 3 années, d'une partie des locaux de la Villa Neyrand, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER